

Inhaltsverzeichnis

DISCOURS Au peuple de l'église de Césarée.	1
I.	1
II.	3
III.	4
IV.	5
V.	6
VI.	7
VII.	8
VIII.	9
IX.	10

Titel Werk: Sermo ad Caesariensis ecclesiae plebem Autor: Augustinus von Hippo Identifier: CPL 339 Time: 5. Jhd.

Titel Version: Discours au peuple de l'église de Césarée Sprache: französisch Bibliographie: DISCOURS Au peuple de l'église de Césarée. EN PRÉSENCE D'ÉMÉRITE, ÉVÉQUE DONATISTE A CÉSARÉE. Oeuvres complètes de saint Augustin traduites pour la première fois en français, sous la direction de M. Raulx, Bar-Le-Duc, L. Guérin & Cie, éditeurs, 1869, Tome XIII, p. 628-634.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

DISCOURS Au peuple de l'église de Césarée.

EN PRÉSENCE D'ÉMÉRITE, ÉVÉQUE DONATISTE A CÉSARÉE.

Oeuvres complètes de saint Augustin traduites pour la première fois en français, sous la direction de M. Raulx, Bar-Le-Duc, L. Guérin & Cie, éditeurs, 1869, Tome XIII, p. 628-634.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

I.

Vous savez avec quelle joie nous prenons part à l'allégresse de votre charité. Nous tressaillons en Dieu notre Seigneur, dont l'Apôtre a dit : « Il est notre paix, car c'est lui qui a fait toutes choses dans l'unité¹ ». Aussi rendons-nous de vives actions de grâces à ce même Jésus-Christ notre Seigneur et notre Sauveur. Nous ne possédions point encore la volonté de notre frère Emérite, et déjà nous connaissions son amour pour l'unité. C'est Dieu lui-même qui nous a accordé cette faveur, et admirez comment il nous a permis d'entendre

¹Ibid. XVII, 38.

des lèvres mêmes de notre frère les principes sur lesquels il fondait ses dispositions. A peine était-il entré dans cette église, se tenant debout à l'endroit même où nous avons commencé notre conférence, sous l'inspiration de Dieu qui instruit le coeur et gouverne la langue, il nous adressa cette parole : « Je ne puis ne pas vouloir ce que vous voulez, mais je puis vouloir ce que je veux ». Vous voyez ce qu'il promettait en disant qu'il ne pouvait pas ne point vouloir ce que nous voulions. S'il ne peut pas ne point vouloir ce que nous voulons, il sait donc ce que nous voulons. Car ce que nous voulons, c'est ce que vous voulez vous-mêmes, et tous, nous voulons ce que Dieu veut. Or, ce que Dieu veut ne petit être un mystère pour personne. En effet, dans le Testament de Celui qui nous a constitués ses cohéritiers, nous lisons : « Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix² ». Ou plus tôt, ou plus tard il ne peut donc pas ne point vouloir ce que nous voulons. Mais voici qui nous annonce quelques retards: « Je puis vouloir ce que je veux ». Rapprochons toutes ces paroles : « Je ne puis pas ne point vouloir ce que vous voulez, mais je puis vouloir ce que je veux ». Il peut vouloir ce qu'il veut, mais il ne peut pas ne point vouloir ce que nous voulons. Voyons d'abord quel pouvoir il s'attribue. En ce moment il veut ce qu'il veut; mais ce qu'il veut, Dieu ne le veut pas. En effet, que veut-il maintenant ? être séparé de l'Eglise catholique, être en communion avec les Donatistes, être dans le schisme, être du nombre de ceux qui disent : « Moi j'appartiens à Paul, moi j'appartiens à Apollo, moi j'appartiens à Céphas ». Mais ce n'est pas là ce que Dieu veut, puisque ces divisions arrachent à l'Apôtre ce cri déchirant : « Jésus-Christ est-il donc divisé³ ? » Si donc il peut vouloir ce qu'il veut, ce n'est que pour un temps, ce n'est que pour un moment, ce n'est pas pour des motifs de sagesse, mais simplement de respect humain. Toujours est-il que c'est là ce qu'il veut et il peut vouloir ce qu'il veut. Mais puisqu'il ne peut pas ne point vouloir ce que nous voulons, plaise à Dieu qu'il ne veuille pas ce qu'il veut et qu'il fasse ce que nous voulons. Mes frères, ne vous effrayez pas du léger retard qu'il provoque en disant qu'il veut ce qu'il veut ; mais demandez à Dieu qu'il réalise la promesse qu'il a faite, en disant qu'il ne peut pas ne point vouloir ce que nous voulons. — Et tous s'écrieront : « Ou ici, ou nulle part ! » — Vous qui venez de nous dévoiler par la parole les impressions de votre coeur, aidez-nous de vos prières. Dieu, qui nous commande l'unité, aussi le pouvoir de changer la volonté. Quand donc votre charité s'écrie : « Ou ici, ou nulle part », nous comprenons que; c'est là le voeu de votre charité et nous aimons. Ce voeu, du reste, nous l'éprouvons depuis longtemps, nous le formons sans cesse. C'est là aussi le voeu de votre évêque Deutérius, notre frère et collègue dans l'épiscopat. Depuis longtemps nous connaissons ses désirs. Cet heureux événement a été l'objet de ses prières les plus ardues, au sein du concile qui a été témoin à ce sujet de nos engagements et de nos promesses. Nos signatures, du reste, sont encore là pour l'attester. Jamais, en effet, nous ne chercherons notre honneur au détriment de l'unité. Nous consentons à être les derniers au point de vue des honneurs, pourvu que nous soyons les premiers par la charité. Nous

²Matt. V, 10.

³Ps. C, 5.

savons combien la faiblesse doit être ménagée pour arriver à la perfection de l'unité.

II.

Gardez-vous de penser, mes frères, qu'en vous tenant ce langage, nous nous abusions jusqu'au point de croire que ceux qui demeurent dans- le schisme, puissent aucunement repousser leur espérance dans le Seigneur. Plusieurs discutent sans comprendre la portée de leurs paroles, et disent : Puisqu'ils sont schismatiques , puisqu'ils sont hérétiques , pourquoi donc les accueillir avec tant de bienveillance? Mes frères, écoutez. Si nous les recevions, nous recevrions également notre frère Emérite ; qu'il soit bon ou mauvais, il est toujours notre frère. J'insiste sur cette dénomination, parce qu'il sait lui-même que c'est à nous que le Prophète adresse ces paroles, que nous avons rappelées aussi dans la conférence: « Dites à ceux qui vous haïssent « Vous êtes nos frères⁴ ». Ils nous ont haï, mais nous croyons que cette haine doit disparaître; toutefois, fût-il notre ennemi, c'est un frère qui nous écoute ; jusqu'à ce que la haine soit éteinte, le nom seul doit servir de témoignage. Loin de nous, dès lors, de les recevoir en leur propre qualité ; ce sont des hérétiques, et nous les recevons quand ils sont catholiques; dès qu'ils changent, nous les accueillons. Parce qu'ils sont mauvais, nous ne pouvons pas attaquer le bien que nous leur connaissons. La division, le schisme, l'hérésie, tel est le mal qui leur est personnel; quant aux biens qu'ils possèdent, ils ne leur sont pas personnels, car ce sont les biens de Notre-Seigneur, ce sont les biens de l'Eglise. Le baptême ne vient pas d'eux, mais de Jésus-Christ. L'invocation du nom de Dieu sur leur tête, quand ils reçoivent l'ordination épiscopale , n'est pas l'invocation de Donat, mais l'invocation de Dieu. Je ne reconnais pas pour évêque celui sur la tête duquel on a invoqué le nom de Donat. Quand un soldat quitte son armée, il est coupable du crime de désertion, mais le caractère qu'il porte gravé sur son front n'est pas celui de déserteur, c'est le caractère même de l'empereur. Or, notre frère n'a pas déserté, puisqu'il n'a jamais été des nôtres ; l'erreur ou le crime de la désertion est né en lui, puisqu'il a été marqué par un déserteur. Le premier qui a fait schisme, celui qui le premier s'est séparé de l'Eglise catholique, c'est celui-là qui a été déserteur, lui et tous ceux qu'il a entraînés à sa suite: tous les autres ont été marqués par les déserteurs; toutefois, ce n'est pas le caractère du déserteur qu'ils ont reçu, mais celui du Chef suprême. Est-ce que le déserteur peut imprimer à un autre son propre caractère? Que dis-je ? Pourquoi demander si un déserteur a imprimé son propre caractère? Donat n'a pas baptisé au nom de Donat. Si, après son schisme, il avait baptisé au nom de Donat, il n'aurait eu d'autre caractère à imprimer que celui de déserteur; et quand j'invite ses disciples à rentrer dans l'unité, si je rencontrais en eux le caractère du déserteur, je l'effacerais, je l'exterminerais, je le détruirais, je le couvrirais de réprobation, de honte, d'anathème et d'une condamnation solennelle. Mais si le déserteur a imprimé un caractère, c'est celui du Chef suprême. Jésus-Christ notre Seigneur et notre

⁴Matt. V, 10.

Dieu, cherche le déserteur, efface le crime de l'erreur, mais ne détruit pas son caractère. Quand je m'approche de mon frère, et que je l'accueille après les égarements de (630) son erreur, j'interroge sa foi au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. C'est là le caractère de mon Général suprême. C'est en vue de ce caractère qu'il adressait à ses soldats, ou plutôt à ses aides de camp, cet ordre formel : « Allez, baptisez les nations au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit⁵ ». L'Apôtre savait que c'est là le caractère qui doit être imprimé dans tous ceux qui croient; voilà pourquoi il adresse ce reproche à ceux qui se disaient appartenir à Paul : « Est-ce donc Paul qui a été crucifié pour vous? » Pourquoi vouloir m'appartenir, plutôt que d'appartenir à mon Maître ? Pourquoi vouloir être à moi, plutôt que d'être à Celui à qui je suis moi-même ? Reconnaissez, considérez votre caractère. « Est-ce au nom de Paul que vous avez été baptisés⁶? » En recueillant les uns, nous rappelons à ceux que nous ne recueillons pas, qu'ils ne doivent pas flatter de vaines illusions. Qu'ils se laissent recueillir et qu'ils ne s'enflent pas d'orgueil ; qu'ils viennent et qu'ils soient reçus. Nous ne haïssons pas en eux ce qui vient de Dieu; nous ne les haïssons pas eux-mêmes, puisqu'ils sont l'œuvre de Dieu. Ce qu'ils ont ne peut leur venir que de Dieu ; ils sont de Dieu, puisqu'ils sont hommes et que tout homme est la créature de Dieu. C'est de Dieu qu'ils ont reçu le nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit : le baptême de la Trinité, c'est Dieu qui le donne; l'Evangile qu'ils ont, la foi qu'ils possèdent, c'est Dieu seul qui leur a fait ces dons.

III.

Mais, me dit quelqu'un, puisqu'ils ont tout cela, qu'est-ce donc qu'ils n'ont pas ? Vous dites qu'ils ont le baptême de Jésus-Christ. Assurément. Vous dites qu'ils ont la foi de Jésus-Christ. Sans aucun doute. S'ils ont tout cela, qu'est-ce donc qu'ils n'ont pas ? Qu'est-ce que le baptême ? Un sacrement. Ecoutez l'Apôtre : « Si je connaissais tous les sacrements ». C'est beaucoup que de connaître tous les sacrements de Dieu. Si grand que soit le nombre des sacrements que nous connaissons, qui pourrait se flatter de connaître tous les sacrements de Dieu ? Que dit l'Apôtre ? « Lors même que je connaîtrai « tous les sacrements, que je posséderai toutes les prophéties ». Ajoutez encore : « Le don de toute science ». Mais vous avez parlé de la foi. Ecoutez donc : « Si je possépais toute la foi ». Il est aussi difficile d'avoir toute la foi que de connaître tous les sacrements. Et quel est le sens de cette expression : « Toute ? » « En sorte que je transporte les montagnes; si je n'ai pas la charité, je ne suis rien⁷ ». Mes frères, je vous en conjure, méditez cette parole de l'Apôtre, et comprenez pourquoi nous bravons toutes les fatigues et tous les périls pour courir à la recherche de nos frères. C'est la charité de nos coeurs qui nous presse de les chercher avec tant d'ardeur. « A cause de mes frères et de mes proches », dit le psalmiste, « je ne prononçais jamais sur

⁵Ibid. XVII, 38.

⁶Ps. C, 5.

⁷Matt. V, 10.

vous que des paroles de paix⁸ » ; c'était à la sainte Jérusalem qu'il parlait. Ecoutez donc, mes frères, ce que dit l'Apôtre : « Lors même que j'aurais tous les sacrements, toute la science, toute la prophétie, toute la foi », et une foi telle que « je transporte les montagnes; si je n'ai pas la charité, je ne suis rien ». Il ne dit pas que tout cela n'est rien; mais: « Si je n'ai pas la charité, je ne suis rien ». Quel insensé oserait dire que les sacrements de Dieu ne sont rien ? Quel insensé oserait dire que la prophétie n'est rien, que la science n'est rien, que la foi n'est rien ? Tous ces dons sont quelque chose de grand, et tout grands qu'ils sont, quoique je possède quelque chose de grand , « si je n'ai pas la charité , je ne suis rien ». Tous ces dons sont grands, je possède quelque chose de grand, et cependant je ne suis rien si je n'ai pas la charité, sans laquelle aucun de ces bienfaits ne peut m'être utile en quoi que ce soit. En effet, si je n'ai pas la charité, tous ces dons peuvent être pour moi un sujet de condamnation, mais ils ne me sont utiles en quoi que ce soit.

IV.

Mon frère, réfléchissez donc, je vous en prie. Vous me demandez pourquoi je vous cherchez? Je réponds : C'est parce que vous êtes mon frère. Vous insistez et vous dites Puisque je suis perdu, pourquoi me cherchez-vous? Je vous réponds : Si vous n'étiez pas perdu, je ne vous chercherais point. Pourquoi me chercher? dites-vous. Si je suis perdu, pourquoi me chercher? Je vous réponds . Je vous cherche parce que vous êtes perdu. Et pourquoi vous chercher? et quel avantage puis-je avoir à vous chercher ? C'est afin que vous me disiez un jour : « Votre frère était mort, et il est ressuscité ; il était perdu, et il est retrouvé⁹ ». Mais, me dites vous, j'ai les sacrements. Je le sais, et voilà pourquoi je vous cherche. Vous ajoutez là un puissant motif pour enflammer le désir que j'éprouve de vous chercher. Vous êtes une brebis du troupeau de mon Seigneur, et-vous avez ce caractère ; et c'est parce que vous errez avec ce caractère, et c'est parce que vous avez ce caractère que je vous cherche sans relâche. Pourquoi ne sommes-nous pas les membres d'une seule et même Eglise? Puisque nous avons le même caractère, pourquoi ne sommes-nous pas du même troupeau? Je vous cherche, afin que ce sacrement soit pour vous un moyen de salut, et non un gage de réprobation. Ne savez-vous pas que le déserteur est condamné à cause de son caractère; et que ce même caractère est pour le soldat fidèle son plus beau titre d'honneur ? Je vous cherche donc pour vous empêcher de périr avec ce caractère. Il est pour vous un signe de salut, si vous avez le salut, si vous avez la charité. En dehors de l'unité de l'Eglise, vous pouvez porter encore le signe du salut, mais ce signe ne vous sera d'aucune utilité. Venez, afin de tirer profit de ce que vous avez, et non afin de recevoir ce que vous possédez; venez, afin que ce que vous aviez commence à vous servir, et que vous receviez ce que vous n'avez pas. Vous aviez le signe de la paix sans avoir la paix elle-même. La discorde habitait en cette demeure,

⁸Ps. C, 5.

⁹Ibid. XVII, 38.

c'est-à-dire en vous, et cependant le frontispice portait le signe de la paix. Je distingue parfaitement l'enseigne de cette demeure, mais je cherche celui qui l'habite. Je lis l'inscription de la paix, c'est le baptême au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; mais je cherche celui qui l'habite; j'ai les yeux fixés sur mon frère, et je reconnaissais en lui le signe de la paix. Je porte moi-même ce titre et je veux entrer. Quoi donc, je veux entrer? Recevez-moi en qualité de frère, afin que nous priions ensemble notre Père. Je ne prie pas avec vous. Nous portons tous deux le signe de la paix, et la discorde me fait opposition? Avec l'aide de Dieu, je déploierai toutes mes forces pour chasser la discorde, qui n'a aucun droit d'habiter cette demeure, et y introduire la paix, son légitime possesseur. Parce que je chasse la discorde et que j'introduis la paix, est-ce une raison pour conclure que je me dépouille des titres de la paix? Je dis en toute sincérité à mon Seigneur: O Christ, qui êtes notre paix, qui avez tout créé dans l'unité¹⁰, établissez-nous dans l'unité, afin que nous chantions en toute vérité: «Qu'il est bon, qu'il est agréable à des frères, d'habiter la même demeure¹¹!» Donnez-nous la concorde, chassez la discorde; venez habiter vous-même dans ces demeures qui portent votre caractère. Demeurez-y à jamais; que personne n'y prenne votre place et ne se serve de vos titres pour mieux tromper. Convertissez ce contradicteur, vous qui en un moment, sur la croix, avez converti le larron¹².

V.

Voyons maintenant ce que vous avez. J'ai le sacrement, dites-vous, j'ai le baptême. Si je vous demande de prouver votre affirmation, vous me montrez ce que vous avez reçu, vous me rappelez la confession que vous avez faite, vous me dites ce que vous conservez, Je consens à tout, sans rien changer, sans rien mépriser. En cherchant le salut d'un apostat, loin de moi la pensée de faire injure à l'empereur! Pour me prouver que vous avez le sacrement, vous en développez les caractères. Vous m'avez prouvé que vous avez la foi, prouvez-moi que vous avez la charité; conservez l'unité. Ne me dites pas: J'ai la charité; prouvez-moi que vous l'avez. Nous n'avons qu'un seul Père; prions-le donc ensemble. Quand vous priez, que dites-vous? «Notre Père, qui êtes aux cieux¹³». Dieu soit loué! Pour obéir au précepte du Seigneur, vous avez ajouté: «Qui êtes aux cieux». En effet, chacun de nous a son propre père sur la terre, mais nous n'avons tous qu'un seul père dans le ciel. «Notre Père, qui êtes aux cieux»; c'est ce Père lui-même que vous invoquez. Or, notre Père n'a voulu s'adjoindre qu'une seule épouse; si donc nous adorons un seul Père, pourquoi ne reconnaissions-nous pas une seule mère? Si vous en reconnaissiez une autre, c'est donc que vous devez la vie à un sein étranger. Il ne vous est pas donné à tous de comprendre mes paroles. Nous savons que, grâce aux épouses légitimes, des enfants qui ne sont pas nés des épouses légitimes ont

¹⁰Matt. V, 10.

¹¹Ps. C, 5.

¹²Matt. VI, 9.

¹³Matt. VI, 9.

pu participer au commun héritage : telle a été la volonté de l'épouse. Ismaël n'a-t-il pas été déshérité? Cependant c'est Sara qui l'avait engendré, quoique d'un sein étranger. C'est elle-même qui l'avait voulu, car elle avait dit : Je veux que par elle vous me donnez des enfants. Abraham obéit¹⁴. En effet, « l'épouse n'a pas l'empire sur son corps, c'est l'époux; de même l'homme n'a pas l'empire sur son corps, c'est la femme¹⁵ ». Ismaël fût resté l'enfant de la famille, s'il avait su résister à l'orgueil. C'est parce qu'il devint orgueilleux qu'il fut déshérité. En effet, celle qui n'était qu'une servante leva fièrement la tête, et mérita de s'entendre dire : « Chassez la servante et son fils ; car le fils de la servante ne sera pas héritier avec mon fils Isaac¹⁶ ». Voulez-vous savoir ce que peut la paix, ce que peut la concorde, ce que peut l'humilité, et jusqu'à quel point l'orgueil peut être nuisible? C'est l'orgueil qui a déshérité Ismaël, tandis que les enfants que Jacob avait eus légitimement de ses servantes, furent appelés à partager l'héritage de la famille. Les noms des douze patriarches nous sont énumérés sur le même rang; la différence des mères ne met entre eux aucune distinction, parce que la charité les a tous réunis en une seule et même famille. Peu importe donc où vous ayez reçu le baptême. Le baptême est à moi, vous dit Sara; le baptême est à moi, vous dit Rachel. Loin de vous enfler d'orgueil, venez recueillir l'héritage, d'autant plus qu'il n'est point ici question de cette terre qui a été donnée aux enfants de Jacob. La terre a été donnée aux enfants d'Israël; plus elle avait de possesseurs, plus la part de chacun diminuait. La paix, voilà notre héritage. Je lis le Testament : « Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix¹⁷ ». possédons ensemble ce qui ne saurait être partagé. Le nombre des possesseurs n'entraîne aucune diminution dans cet héritage; voici la promesse qui en a été faite : « Votre postérité sera aussi nombreuse que les étoiles du ciel et que les grains de sable de la mer; toutes les générations seront bénies dans votre race¹⁸ ». Nous lisons également dans l'Apocalypse : « Je vis une grande multitude vêtue de robes blanches et portant des palmes à la main ; ils viennent du sein de toutes les nations et personne ne peut les compter¹⁹ ». Qu'ils viennent, qu'ils conservent la paix ; notre héritage ne sera nullement diminué. La discorde seule a le triste pouvoir de restreindre la part de chacun. Tel est, mes frères, le funeste résultat produit par le schisme de notre frère; qu'il rentre dans le sein de la paix, et aussitôt l'héritage reprendra toute son immensité.

VI.

Mais avons-nous autre chose à faire qu'à supporter sans défaillance la faiblesse de nos frères? Nous sommes sincèrement persuadés que la rosée de nos sueurs sera féconde. Puisque

¹⁴Gen. XVI, 2-4.

¹⁵Matt. V, 10.

¹⁶Ps. C, 5.

¹⁷Ibid. XVII, 38.

¹⁸Gen. XXII, 17, 18.

¹⁹Apoc. VII, 9.

notre Dieu a voulu que nous venions vers vous, nous a ordonné de chercher Emérite, et l'a placé tout à coup sous nos yeux, il exaucera vos prières et nous donnera le chemin de son coeur, la grâce de nous réjouir de son retour à la paix, et de rendre grâces à Dieu de son salut qu'il ne peut retrouver que dans l'Eglise catholique. En dehors de l'Eglise catholique on peut posséder tous les biens, excepté le salut. On peut posséder les honneurs, posséder le sacrement, chanter l'alleluia, répondre amen, conserver l'Évangile, posséder et prêcher la foi du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Mais le salut ne peut se trouver nulle part que dans l'Église catholique. En effet, mes frères, tous les autres biens passent et n'ont qu'un temps. Peut-être se flatte-t-il , qu'en s'obstinant dans son erreur, il se couvrira de gloire aux yeux de sa secte, et sera regardé comme un martyr du Donatisme. Il se trompe assurément, et que Dieu veuille arracher de son coeur cette funeste illusion. Il connaît, il lit lui-même ces paroles : « Lors même que je livrerais mon corps aux flammes, si je n'ai pas la charité, tout cela ne me sert de rien²⁰ ». Non-seulement je déclare qu'il ne lui servira de rien de souffrir des injures ou des malheurs temporels, pour la cause de Donat; je vais plus loin, et j'ajoute que dans le cas même où un ennemi du Christ, et tel n'est pas le catholique son frère, qui cherche son salut; dans le cas, dis-je, où un ennemi du Christ le persécuterait pendant qu'il est encore séparé de la véritable Eglise, et lui dirait : Offrez de l'encens aux idoles, adorez mes dieux, et le mettrait à mort pour le punir de son refus, Emérite aurait pu verser son propre sang, mais il ne pourrait recevoir la couronne.

VII.

Ils n'ont pas oublié que dans la conférence que nous eûmes ensemble à Carthage, ils avouèrent que leurs ancêtres avaient soufflé la persécution contre l'évêque Cécilianus. C'est à cette époque qu'ils se séparèrent de l'Église catholique pour former un schisme. Or, les premiers auteurs de ce crime persécutèrent Cécilianus, et le traînèrent honteusement au tribunal de l'empereur. Ils lui reprochèrent des crimes dont il n'était aucunement coupable. L'empereur instruisit la cause, elle fut discutée en présence des évêques; on prouva que toutes les accusations étaient autant de calomnies, et Cécilianus fut déclaré innocent. Mais ses accusateurs redoublèrent de rage, invoquèrent à plusieurs reprises l'intervention de l'empereur, et enfin le constituèrent juge suprême dans cette affaire. Il entendit les deux parties ; et après mûre délibération, proclama l'innocence de Cécilianus. Nous alléguâmes ce fait éclatant, mais ils soutinrent que Cécilianus avait été condamné à l'exil ; ce qui est d'une évidente fausseté. Cependant remarquez leurs propres déclarations : ils avouèrent que poursuivi par leurs ancêtres, Cécilianus fut cité au tribunal de l'empereur et condamné à l'exil. Nous avons lu les actes publics, où sont renfermées et signées de sa main les déclarations d'Emérite. Maintenant donc, je vous en prie, soyez vous-mêmes les juges dans notre cause. Ses ancêtres ont assurément persécuté Cécilianus, l'ont cité au tribunal de l'empereur et n'ont rien négligé

²⁰Matt. V, 10.

pour le faire condamner. Je ne m'occupe pas de savoir s'il n'a pas été condamné, s'il a été déclaré innocent ; voyons uniquement ce qu'ils disent. Quand ils le persécutaient, quand ils le firent condamner, qu'était donc Céclianus ? Qu'était-il quand il tombait victime des persécutions de leurs ancêtres ? Qu'on me dise ce qu'il était ? Etais-il chrétien ? Etais-il catholique ? Qu'était-il ? Ils ne disent pas qu'il n'était point catholique, mais seulement qu'il était coupable. Alors je conclus que des criminels peuvent être persécutés par des saints. Je l'accorde, oui, Céclianus, qui souffrait la persécution, était criminel. Je ne dis pas de ses persécuteurs qu'ils étaient menteurs, je dis seulement qu'ils étaient trompés, et pour rester de leur avis, je consens à dire que Céclianus était criminel. Mais ceux qui le persécutaient, qu'étaient-ils ? De deux choses, l'une, choisissez : s'ils étaient des criminels, quittez les criminels et venez à nous. S'ils étaient justes, concluez que des justes peuvent persécuter un coupable. Si nous vous persécutons, ne vous irritez pas contre nous, ne dites pas : Puisque vous persécutez, vous êtes criminels. Ne venez-vous pas de montrer que des justes peuvent persécuter un criminel ? Oui ou non, cela peut-il se faire ? De deux choses l'une, choisissez. Si cela ne peut se faire, pourquoi vos ancêtres ont-ils persécuté Céclianus ? Si cela peut se faire, pourquoi votre étonnement ? Pourquoi applaudir au châtiment, sans en faire connaître la cause ? « Bienheureux », dit le Seigneur, « ceux qui souffrent persécution ». Ajoutez : « Pour la justice²¹ », et alors vous excluez les voleurs, les malfaiteurs, les impies, les adultères, les sacrilèges, les hérétiques. Toutes ces différentes classes souffrent la persécution, mais ce n'est pas pour la justice.

VIII.

Et cependant quelle persécution a-t-il donc à souffrir, ce frère qui nous a été présenté ? J'avoue hautement qu'il n'en est point de plus glorieuse. M'accuse qui voudra, toujours est-il que je me flatte de cette persécution. Je lis au Psaume : « Je poursuivais celui qui commettait la déraction occulte contre son prochain²² ». Si c'est en toute justice que je poursuis celui qui commet la déraction occulte contre son prochain, n'ai-je pas à combien plus forte raison le droit de poursuivre celui qui blasphème publiquement contre l'Eglise, quand il s'écrie : « Ce n'est pas là la véritable Eglise, l'Eglise véritable, c'est la nôtre; celle-là n'est qu'une « prostituée? » Quoi donc ! je ne poursuivrais pas celui qui blasphème l'Eglise ? Je le persécuterai, car je suis membre de l'Eglise ; je le persécuterai, car je suis enfant de l'Eglise. J'emprunte à l'Eglise sa propre parole, c'est elle qui, par mon organe, dit dans le Psaume : « Je poursuivrai mes ennemis, je les saisirai, et je ne m'arrêterai que quand ils ne seront plus²³ ». Qu'ils cessent de vivre dans le mal, et qu'ils marchent vers le bien. Mes frères, gardez-vous de croire que notre conduite à l'égard d'Emérite soit une nouveauté.

²¹Matt. V, 10.

²²Ps. C, 5.

²³Ibid. XVII, 38.

Quand Constantine était victime des erreurs du Donatisme, cette secte coupable s'empara de Pétilianus, notre catéchumène, issu de parents catholiques, lui imposa toutes les rigueurs de la violence, l'arrêta dans sa fuite, le surprit dans la retraite où il se cachait, l'en arracha malgré sa frayeur, le baptisa tout tremblant et l'ordonna malgré ses résistances. Voilà de quelle violence ils n'ont pas craint d'user contre nous. Ils ont arraché un des nôtres pour le précipiter dans la mort spirituelle, et il nous serait défendu de les arracher à pour les placer sur le chemin du salut?

IX.

Ces paroles s'adressent à votre charité; c'est la réponse à ce cri que vous avez lancé « Ou ici, ou nulle part». Nous aussi: nous voulons que ce soit ici, oui, ici ; mais dans l'unité, dans la paix; ici, dans l'union de la charité. Oui, c'est bien ici, car nulle part ailleurs il: ne pourrait être mieux. Que Dieu veuille que ce soit. ici plutôt que nulle part ailleurs. Mais si ce n'est pas ici, loin de moi de dire que ce ne soit nulle part; ici donc, ou ailleurs. Vous avez entendu, il a lui-même parfaitement compris. Il sait le travail qui vient de s'accomplir en lui, sous l'action de Dieu. Nous n'avons pu frapper que l'oreille extérieure; Dieu seul sait parler au coeur, prêcher la paix intérieure, et il ne cesse de la prêcher quand on lui prête une oreille attentive. Implorez donc sa miséricorde par vos ferventes prières, et elle accordera la fécondité à vos travaux. Toutefois s'il refuse aujourd'hui de rentrer en communion avec nous, nous devons redoubler nos instances, quoique nous ayons le droit de céder à la fatigue. Nous pouvons différer, mais nous ne pouvons ni ne devons mettre un terme à nos instances. Dieu qui nous a ménagé la présence de notre frère, nous continuera son puissant secours et nous procurera le bonheur de le posséder dans l'union avec vous et dans la paix du Seigneur.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.